

ACTORS:

map the institutional landscape of micro-initiatives
prepared by David Jamar [ULB]

Micro-initiatives, Micronomics*Problèmes*

Si ces initiatives micronomiques, alliant travail collectif et créativité, en valent la peine, il faut poser, au moins spéculativement, qu'elles peuvent activement affecter, c'est-à-dire tout autant penser que pratiquer, les segmentations propres aux définitions classiques de l'économie. Il ne s'agit donc de ne pas délier les questions financières de subsistances de l'impact des *modes* de rémunération sur les rapports sociaux.

En conséquence, la question des acteurs aptes à soutenir ou à ne pas entraver les initiatives en question ne peut pas se poser sans celle, par exemple, l'opposition entre bénévolat et salariat, réservant la seule rémunération au second système et la pure volonté au premier.

Par ailleurs, et parallèlement, il semble difficile d'opposer initiatives culturelles organisées autour de la gratuité aux initiatives déployant un mode de subsistance ou de production d'ordre économique, c'est-à-dire en un sens large d'échanges d'objets, de savoir et de services et en un sens restreint, d'échanges monétaires. Si les développements récents du capitalisme marquent le rapport social, cognitif, créatif comme producteur de valeur - économie de la connaissance - , il n'y a pas là de raisons particulières de s'en réjouir : l'idéal de conjonction entre « temps de vie » et « temps de travail » ou « temps des projets » peut bel et bien collectivement consister en une capture du « temps de vie » par le projet lui-même dépendant de la création d'une plus-value. La rentabilité exigée ou plutôt la garantie de rentabilité si pas immédiate, du moins strictement programmée opère comme contrôle strict et capture de créativité. Ce n'est donc pas tant la supposée disparition de l'aliénation propre au salariat qui compte mais un glissement vers une capture des temps sociaux par le projet. Le salariat ne disparaît pas ; il est capturé dans une autre logique.

L'on comprend donc, dans le cadre de la compétitivité des villes, que le secteur « culturel » puisse être mobilisé comme fer de lance de ces transformations comme à la fois garant de cohésion sociale et manifestation pour un territoire de son avantage comparatif en termes créatifs. Dans ce cadre, la « garantie » est moins recherchée par le profit capitaliste que par les modes d'évaluation d'Etat du projet et précisément par le salariat subventionné.

Dans nos initiatives, nous alternons entre ces deux systèmes « concourant », étatiques et privés, tentant soit de faire passer un maximum de nos désirs en négociation directe avec ces modes, soit de se réserver des temps de pause entre ces formes de rémunération. A ce titre, les temps de chômage peuvent faire office de bricolage à condition précisément que le contrôle des chômeurs ne force à s'engager définitivement dans l'une ou l'autre de ces formes. Ces petits arrangements sont cependant « privés » ; leur expression publique étant problématique.

Comment dès lors s'adresser aux différents acteurs concernés ? Comment rompre avec cette logique individualisant tout ce qui concerne les formes de rémunération et segmentant dramatiquement les groupes réels. Quelques pistes.

Subvention culturelle.

Les organismes de subventionnement culturel – communautés principalement – allient lutte contre le chômage, salariat comme mode de subsistance et contrôle de l'activité dans le cadre d'un développement d'un secteur «dit « quaternaire » ou « non marchand ». Les financements conséquents sont dès lors le plus souvent conditionnés à deux axes contradictoires. Le premier consiste à conditionner la subvention à la création d'emploi salarié. Or, la gestion du salariat influe directement les rapports sociaux de projets et crée ou renforce la distinction, dans les réseaux, entre meneurs de réseaux et « publics-cibles », ce qui devient en retour défavorable à certaines formes d'innovation en matière d'échanges de savoir, d'objets, de services (cf une lecture « obligée » : David Vercauteren, *Micropolitiques des groupes*). Le second consiste à exiger de ces initiatives qu'elles soient « sans but lucratif », c'est-à-dire usuellement que les CA ne bénéficient d'aucun mode de rémunération directe. Le modèle allie patrons bénévoles pour l'action à salariés qui la mettent en œuvre. Entre les deux, la logique du défraiement reste la portion congrue, bricolée au coup par coup ou arrangée, c'est-à-dire plus ou moins tue. L'ensemble tend à empêcher la fabrication d'échanges économiques sortant de ce schéma, à moins de bénéficier de contrats-smart, de fabriquer des caisses non déclarées, voire d'adopter le statut d'indépendants. Les SEL apparaissent dans ce champ comme de véritables OVNI.

Par ailleurs, les institutions étatiques subsidient le plus souvent sur base des actions passées plutôt que sur base des projets à venir et poussent ainsi les associations les plus dépendantes du salariat à la reproduction imitative de leurs modes d'action.

Il s'agit dès lors de s'adresser à ces institutions en tentant d'obtenir des formes de financement plus en phase avec la créativité officiellement recherchée, c'est-à-dire non conditionnées au salariat et conjointement plus attentives à l'expérimentation par les associations de problèmes nouveaux, sans garantie absolue de réussite, bref de penser leur mode d'évaluation (cf, lecture « obligée », *Des tambours sur l'oreille d'un sourd*).

Mais ces institutions sont elles-mêmes captives des logiques développées aux affaires sociales et plus précisément, à l'ONEM et à ACTIRIS.

Actiris (et autres)

Actiris nous forme au marché de l'emploi et entend le plus souvent par formation, le prolongement d'une forme scolaire classique : formateur individuel face à un groupe d'apprenants. Les formés sont quelque peu défrayés alors que les formateurs sont plutôt bien rémunérés. Il existe des cas de reconnaissance de « centres de formation ». Il pourrait être intéressant de généraliser le modèle de formation collective et de financer des modes d'apprentissage collectif plus en phase avec les micro-initiatives. Par ailleurs, reconnaître l'importance de ces formations collectives pourrait permettre à Actiris de s'éloigner du modèle de collaboration actuellement à l'œuvre avec l'ONEM, tout en ouvrant de nouvelles formes de rémunérations.

ONEM

L'ONEM ne reconnaît majoritairement que les statuts de salariés, d'indépendants ou de demandeurs d'emploi, c'est-à-dire de chômeurs dont la seule activité de journée doit être la recherche d'emploi, celle-ci étant matérialisée par des lettres et des rendez-vous, c'est-à-dire un agencement créant de fait l'image d'un chômeur isolé consommant des services d'aide à l'emploi et rencontrant des employeurs lorsqu'il en a la chance. Entre les deux, les créativités sociales non garanties sont ce dont l'on se méfie. Cette politique menace gravement les microinitiatives et entre même quelque peu en contradiction avec certains objectifs des pouvoirs subsidiaires, voire obligent les chômeurs à refuser des rôles trop en vue dans certaines associations (porte-parole, CA, etc.) obligées de les régulariser par un système de reconnaissance d'*heures bénévoles* en totale contradiction avec les rythmes et temps sociaux des projets.

Par ailleurs, si le chômage d'artiste existe, il est d'abord principalement pensé pour les arts de la scène tant la méfiance est grande pour les modes de rémunération intermédiaires. De plus, ce statut s'obtient au cas par cas lorsque les modes de subventions le permettent. Et l'évaluation dépend ici directement de l'argent généré par ces artistes. Aucune forme d'évaluation ne prend positivement en compte, pour les cas où les rentrées financières sont insuffisantes (il ne s'agit surtout pas de refuser le système smart actuel qui offre certaines souplesses transitionnelles évidentes et à le mérite d'éviter l'alternative dangereuse « indépendant ou salarié »), le travail de création, la difficulté des projets, etc. De plus, le système oblige à de nombreux bricolages coûteux en énergie, administrative notamment tant de la part des collectifs que des individus. L'on se demande également s'il ne serait pas intéressant d'étendre ce statut d'artiste à d'autres activités « créatives », moins enclavées dans la définition traditionnelle – et dépassée – de l'activité artistique.

Enfin, le statut d'indépendant implique le plus souvent de renoncer aux allocations de chômage et peut rendre l'individu extrêmement dépendant du marché culturel d'Etat ou du marché privé.

Bref, n'est jamais reconnue l'*activité* des chômeurs. Une plus grande inconditionnalité de ces allocations permettrait de sortir de l'hypocrisie actuelle fort coûteuse en termes d'initiatives. Pourquoi ne pas également faciliter les passages d'un statut à un autre sans que soit remises en question les allocations ? Pourquoi par exemple, pour les initiatives émergentes, sous conditions déterminées par les collectifs ne pas réfléchir aux manières d'alléger les conditions relatives au temps partiel plutôt que de considérer tout recul du salariat comme une dérégulation. Toutes ces questions renvoient cependant à la culture d'un rapport avec les interlocuteurs syndicaux il est vrai le plus souvent exclusivement centré sur l'idéologie du « plein emploi ».

Office des étrangers

Enfin et de manière quelque peu déliée quoique largement dépendante des formes actuelles de la mondialisation, gage est demandé, dans le meilleur des cas (et on en est loin), aux sans-papiers de faire preuve de leur « intégration » comme si d'ailleurs ils n'avaient rien à apporter de « neuf » à nos modes d'être ensemble. Peut-être que l'invention de nouveaux modes de rémunération, pensés plus *collectivement*, permet-il d'atténuer la dangerosité du travail au noir (pour les chômeurs bien sûr mais plus encore pour les sans-papiers) tout en remplaçant la question de l'intégration (ici aussi, cela vaut pour les chômeurs également) par

celle de la proposition. A tout le moins, de rendre cette dernière, possible. Cette question doit être pensée si l'on veut faire rimer sérieusement créativité et formes possibles de rémunération en se protégeant autant que faire se peut des modes de contrôle cherchant à « garantir », à assigner à résidence, à discipliner, à capturer ces formes de créativité collective.

David Jamar, 30 mars 2009